

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 avril 2015

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2611)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 661

présenté par

M. Baupin, rapporteur, Mme Duflot, Mme Abeille, M. Alauzet, Mme Allain, Mme Attard, Mme Auroi, Mme Bonneton, M. Cavard, M. Coronado, M. de Rugy, M. François-Michel Lambert, M. Mamère, Mme Massonneau, M. Molac, Mme Pompili, M. Roumegas et Mme Sas

ARTICLE 9 B

A l'alinéa 2, substituer aux mots :

« tient compte du »,

les mots :

« favorise le ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

De la même façon qu'il convient d'encourager en zone périurbaine le développement de l'offre de transports sobres et peu polluants, le report modal et lutter contre l'étalement urbain, il convient d'y encourager le télétravail et ainsi limiter les déplacements contraints. Tel est donc l'objet de cet amendement.